



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 septembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	8	13

L'an 2025, le 11 septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 5 Septembre 2025 et ont été numériquement communiqués sur le site de la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	13
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot, M. Potin, Mme Plesse, Mme Sinty, M. Voisin et Mme Six

Excusés : Ont donné pouvoir :
Mme Dubuisson à Mme Quillent,
M. Augustin pouvoir à Mme Sinty
M. Buxaderas à M. Bouxirot
Mme Chéron à M. Voisin
M. Frénéa à M. Bougin

Absents : M. Vandamme

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après
dépôt à Préfecture du Val
d'Oise.

Le 26/09/2025

Et publication du : 26/09/2025

D2025 28 Demande de subventions auprès de l'Etat via une DSIL, la Région Ile-de-France et du Conseil départemental sur le projet de sécurisation des abords du stade de foot

VU la délibération n°2023-37 de délégation de subvention consentie au Maire par le Conseil Municipal,

VU le plan de financement ci-après,

CONSIDERANT que le total des aides publiques directes ne peut excéder 80% du montant total de la dépense subventionnable du projet,

CONSIDERANT que les taux de demande de subventions sont dispatchés de la façon suivante l'état par la DSIL est de 40%, le Conseil Régional Ile-de-France est de 15% et le conseil départemental de 15%,

CONSIDÉRANT que le projet de sécurisation des abords du stade est nécessaire à l'utilisation optimale du stade communal,



2025/28

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le soutien financier auprès de l'Etat via une DSIL, la Région Ile-de-France et le département 95 pour ce projet comme suit :

Moyens financiers	Montant HT	Montant/Taux
Estimation prévisionnelle	8 930€	
Estimation prévisionnelle TTC		10 716€
Plafond de la demande de subvention	6 251€	70%
Subvention DSIL	3 572€	40%
Subvention Conseil Région IDF	1339€	15%
Subvention Conseil Département 95	1339€	15%
Reste à charge de la commune	4 465€	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE, le projet de sécurisation des abords du stade de foot d'un montant TTC de **10 716€**.

APPROUVE, le plan de financement annexé sus-mentionné.

AUTORISE, le Maire à solliciter l'état par une DSIL pour un montant de **3 572€ HT** représentant **40%** du projet - la Région pour un montant de **1 339€ HT**, représentant **15%** du projet - ainsi que le département du Val d'Oise pour un montant de **1 339€ HT**, représentant **15%** du projet.

AUTORISE, le Maire à signer tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.

AUTORISE, le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le MAIRE,
J. BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.